



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-Saint-Denis

Division des moyens et des personnels du 1^{er} degré

Affaire suivie par :
Julia HEINEN
Téléphone :
01.43.93.72.05
ce.93dimope@ac-creteil.fr

8 rue Claude Bernard
93.008 BOBIGNY Cedex
www.dsden93.ac-creteil.fr

Procès-verbal du CSA-SD du 1^{er} degré du 2 février 2024

Participants :

Membres représentants de l'administration

Monsieur Antoine Chaleix - Inspecteur d'académie - Directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis

Monsieur Thomas Heuzé - Directeur académique adjoint de la DSDEN de la Seine-Saint-Denis

Madame Nathalie Kuehn - Directrice académique adjointe de la DSDEN de la Seine-Saint-Denis

Madame Nathalie Alcindor - Directrice académique adjointe de la DSDEN de la Seine-Saint-Denis

Monsieur Florent Aucouturier - Directeur académique adjoint de la DSDEN de la Seine-Saint-Denis

Madame Paola Daoud - Secrétaire générale adjointe de la DSDEN de la Seine-Saint-Denis

Monsieur Alexandre Tobaty - Adjoint au directeur académique en charge du 1^{er} degré

Madame Anne-Frédérique Édouard - Cheffe de la division des moyens et des personnels enseignants du 1^{er} degré (DIMOPE)

Madame Marie Delalandre - Cheffe du département des moyens du 1^{er} degré (DIMOPE)

Madame Martine Deffay - Adjointe à la Cheffe du département des moyens du 1^{er} degré (DIMOPE)

Membres représentants du personnel

Madame Marie-Hélène Plard - représentante des personnels de l'Etat titulaire au titre de la FSU-SNUipp 93

Madame Catherine Da Silva - représentante des personnels de l'Etat titulaire au titre de la FSU-SNUipp 93

Madame Caroline Marchand - représentante des personnels de l'Etat suppléante au titre de la FSU-SNUipp 93

Monsieur Michaël Raynaud - représentant des personnels de l'Etat titulaire au titre de la FSU-SNUipp 93

Madame Hassina Majid - représentante des personnels de l'Etat titulaire au titre de la FNEC-FP-FO 93

Monsieur Hugues Emmerich - représentant des personnels de l'Etat titulaire au titre de la FNEC-FP-FO 93

Monsieur Hugues Le Floch - représentant des personnels de l'Etat suppléant au titre de la FNEC-FP-FO 93

Madame Louise Paternoster - représentante des personnels de l'Etat suppléante au titre de la CGT Educ'action

Monsieur Xavier Lioté - représentant des personnels de l'Etat titulaire au titre de l'UNSA Éducation 93

Monsieur Anthony Hervé - représentant des personnels de l'Etat titulaire au titre de Sud Éducation 93



Ordre du jour

1. Approbation des procès verbaux des CSASD
2. Situations d'écoles exposées par les représentants du personnel
3. Questions diverses

Monsieur le directeur académique ouvre la séance à 9h02.

A la suite de la désignation de la secrétaire adjointe de séance (madame Marchand), il propose aux organisations syndicales de procéder à la lecture de leurs déclarations liminaires.

- Lecture de la déclaration liminaire de la FSU-SNUipp 93 (madame Plard)
- Lecture de la déclaration liminaire de la FNEC FP-FO (monsieur Emmerich)
- Lecture de la déclaration liminaire de la CGT (madame Paternoster)
- Pas de déclaration liminaire de Sud Éducation 93
- Lecture de la déclaration liminaire de SE UNSA 93 (monsieur Lioté)

Monsieur le directeur académique demande que lui soient transmises les déclarations liminaires qui seront annexées au procès-verbal.

Réponses de Monsieur le directeur académique suite aux déclarations liminaires des représentants des personnels :

Monsieur le directeur académique souligne que la tonalité des déclarations relève davantage d'une question de politique nationale, et ne peut donc pas être gérée au sein de cette seule instance. Il recentre la discussion sur la préparation de la rentrée.

Il remarque néanmoins que toutes les déclarations liminaires font état des incidents qui ont eu lieu à la fin de la formation spécialisée du vendredi 26 janvier 2024.

A ce sujet, monsieur le directeur académique rappelle que monsieur Testa, monsieur Menant, madame Alcindor et madame Daoud étaient présents suite aux invectives du personnel du lycée Aristide Briand. Il souligne que l'intervention rapide de monsieur Testa (Inspecteur Santé et Sécurité au Travail) a permis de désamorcer la situation. Il rappelle également que madame Daoud a proposé d'appeler la police et a incité les participants de la formation spécialisée à emprunter une autre sortie mais que ces propositions ont été refusées. Elle leur a alors demandé de rentrer dans les locaux de la DSDEN pour se mettre à l'abri.

De ce fait, monsieur le directeur académique déplore que les actions engagées par les personnels de la DSDEN n'apparaissent pas dans les déclarations liminaires et que n'y figurent que des reproches sur le manque de réponses aux événements relatés. Il précise qu'il n'a pas à commenter la demande de protection fonctionnelle qui a été formulée, ni le dépôt de plainte et encourage ceux qui en éprouvent le besoin à se tourner vers ce type de procédure.

Madame Marchand précise que des réponses ont été effectivement apportées sur le moment, dans l'urgence, mais que suite à la demande de protection fonctionnelle, il n'y a eu aucun mot de soutien pour les personnels qui avaient été pris à partie.

Madame Plard ajoute que le rectorat n'a formulé aucune phrase de soutien et n'a pas pris de nouvelles des personnels concernés. Il n'y a pas eu de dénonciation des faits.

Madame Paternoster ajoute que le comportement des personnels de ce lycée témoigne d'une grande souffrance et révèle une atmosphère pathogène et clanique.

Monsieur le directeur académique répond qu'il n'est pas possible de penser que tout se cristallise sur une seule personne et qu'il a d'ores et déjà écrit à la DRIEETS (direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) pour solliciter une intervention de l'inspection du travail.



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-Saint-Denis

1. Approbation du PV du 07 septembre 2023

Adopté à l'unanimité

2. Situations d'écoles exposées par les représentants du personnel

Monsieur le directeur académique indique que pour la rentrée 2023, le constat élèves est de 185 782 alors que les prévisions étaient de 184 743 (soit 1039 élèves de plus). Malgré cet écart au regard des prévisions élaborées, le département enregistre toutefois une perte de 562 élèves depuis la rentrée de 2022. En dépit de cette baisse d'effectifs, madame la rectrice a pris la décision de raison de créer 40 emplois. Ces 40 emplois s'appuient sur les évolutions des ouvertures et fermetures de classes (233 fermetures et 226 ouvertures) et sur la comptabilisation des élèves relevant d'un dispositif ULIS dans les effectifs des classes pour calculer les E/C.

Monsieur le directeur académique précise que les effectifs des élèves intégrés dans des dispositifs ULIS ont été comptabilisés (ce qui représente un coût de 40 emplois) et que le plafonnement à 24 notamment en école maternelle a été maintenu pour un coût de 27 emplois.

Monsieur le directeur académique indique qu'entre le groupe de travail et le CSASD de ce jour, 13 mesures ont été prises (8 annulations de fermeture de classe et 5 ouvertures de classe) et précise que c'est la première fois qu'il valide autant de révisions.

Il annonce également 4 créations d'emplois hors la classe supplémentaires : 1 poste de Conseiller Pédagogique à la circonscription de Pierrefitte/Villetaneuse et 3 postes de Médiateur Prévention Violence Scolaire : 1 à Aubervilliers (partagé avec Saint-Denis 2/Aubervilliers), 1 à La Courneuve et 1 à Tremblay (partagé avec Drancy).

Bassin 1 :

Aubervilliers :

La FSU 93 évoque la situation de l'école maternelle Fromond pour laquelle il n'y a pas de mesure proposée et qui compte 79 GS pour 5 PE soit un E/C de 15, 8. Cette école affiche un effectif de 139 élèves pour 6 classes et il n'y a pas de glissement possible. Monsieur le directeur académique précise qu'il y a 12 enseignants sur cette école (6 PE hors GS et 6 PE en GS).

La FSU 93 relaie la demande de la directrice de l'école maternelle Anne Sylvestre qui souhaiterait une ouverture en en 100% de réussite pour contrebalancer la fermeture d'une classe.

Saint-Denis 2 - Aubervilliers :

Monsieur Tobaty précise que le MPVS intervient sur l'ensemble de la ville d'Aubervilliers.

Saint-Denis 3 :

La FSU 93 précise que l'annulation de la fermeture à l'école élémentaire Victor Hugo permettrait d'offrir un meilleur espace pour accueillir des ULIS car l'école élémentaire Honoré de Balzac serait moins chargée.

Monsieur Hervé, pour Sud Éducation 93, formule une alerte sur l'école élémentaire Albert Calmette où il y a 62 CP et 66 CE1, ce qui représente un E/C de 14,22 avec une fermeture en 100% de réussite. Par ailleurs, l'école précise qu'il y a des enseignements en co-enseignement faute de locaux disponibles. Pour ces raisons Sud éducation demande de surseoir à la fermeture.



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-Saint-Denis

Saint-Ouen :

Madame Plard, pour la FSU-SNUipp 93, évoque un gros souci sur les différentiels d'effectifs sur la commune et sur le fait qu'il y aura toujours des mesures d'ajustements. Elle cite en exemple la situation des écoles maternelles Victor Hugo et Emile Zola (deux fermetures étant annoncées dans la première, des arrivées sont à prévoir dans la seconde).

Madame Plard souligne que les prévisions de la mairie de Saint Ouen sont vraiment travaillées, c'est pourquoi les représentants syndicaux de la FSU trouvent que la fermeture prévue à l'école primaire Jules Vallès n'est pas justifiée, d'autant plus qu'elle présente l'IPS le plus bas de la ville. Selon la FSU il faudrait à minima annuler la fermeture sur cette école et faire le pari d'attendre juin pour les autres écoles.

Bassin 2 :

Drancy :

Madame Majid, pour la FNEC-FP-FO 93, alerte sur la situation de l'école maternelle Salengro pour laquelle les effectifs attendus en PS sont plus hauts que prévu. Monsieur le directeur académique précise que l'IEN a confirmé un grand nombre de départs et des écarts qui n'étaient pas bons, c'est pourquoi il maintient qu'il faut attendre.

Le Blanc Mesnil :

Madame Marchand, pour la FSU-SNUipp 93, relaie la demande de ne pas fusionner les écoles élémentaires Maurice Audin et Jean Macé. Le directeur académique rappelle que c'est une mesure préconisée par la mairie pour simplifier la sectorisation. Madame Marchand dit que la gestion RH va être d'autant plus compliquée alors que jusqu'à présent toutes les directions d'école oeuvraient ensemble pour équilibrer les choses et que la sectorisation ne posait pas de réel problème. Monsieur le directeur académique rappelle que c'est une décision municipale sur laquelle il ne peut pas intervenir. Madame Marchand indique alors que dans ces conditions, les PE ont tous manifesté la volonté de quitter l'école.

Bassin 3 :

Bagnolet :

Madame Marchand, pour la FSU-SNUipp 93, fait état de la situation de l'école élémentaire Jean Jaurès (école qui a une UPE2A), dont la fermeture d'un poste en 100% de réussite fait remonter les effectifs de CP/CE1 à 14,57.

Montreuil 2 :

Madame Marchand, pour la FSU-SNUipp 93, fait état d'un différentiel à l'école élémentaire Jules Ferry 1. 60 élèves de CM2 vont partir et 90 CP vont arriver, répartis sur Jules Ferry 1 (qui a un dispositif ULIS) et Jules Ferry 2. Monsieur le directeur académique confirme que la fermeture est aujourd'hui justifiée au vu des effectifs remontés mais que la situation sera suivie de très près.

Noisy le Sec :

Sud Éducation indique qu'à l'école élémentaire Arthur Rimbaud la direction a fait remonter des prévisions d'effectifs à la hausse (77 CP, 61 CE1, 72 CE2, 60 CM1 et 95 CM2) et un E/C de 15,33 avec la fermeture. Monsieur le directeur académique dit que les prévisions ne se sont pas toujours réalisées et qu'il préfère prendre en compte les chiffres dont il a connaissance.



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-Saint-Denis

Pantín :

Madame Plard, pour la FSU-SNUipp 93, ne comprend pas la fermeture sur l'école maternelle Jacqueline Quatremaire. Monsieur le directeur académique dit qu'il y a une organisation possible pour alléger les GS et rappelle que c'est l'école pour laquelle les prévisions étaient les plus proches de la réalité. Madame Plard souligne qu'il sera difficile de défendre une structure avec des GS à 18 élèves et rappelle que sur le terrain, les IEN ont demandé de manière injonctive de ne pas faire de triple ni même de double niveau.

Elle précise qu'il faut réfléchir à la question car cela peut être très intéressant de mettre en place une classe de PS/GS mais il ne faut pas que cela force à surcharger les autres classes (25 PS/MS pour faire 1 GS avec 7 élèves et 9 PS).

Madame Marchand, pour la FSU-SNUipp 93, interpelle sur la situation de l'école élémentaire Paul Langevin pour laquelle la mesure à suivre à la hausse se transforme en demande d'ouverture car il y a un gros différentiel entre le nombre de départs et le nombre d'arrivées.

FO indique qu'un local supplémentaire sera disponible à l'école élémentaire Sadi Carnot et demande de ce fait un moyen supplémentaire. Le directeur académique en prend note.

Romainville :

Madame Plard, pour la FSU-SNUipp 93, souligne la situation de l'école élémentaire Marcel Cachin. Elle indique qu'il y a beaucoup de mouvement sur ce quartier et que l'école risque de voir ses effectifs augmenter. Les représentants syndicaux de la FSU-SNUipp 93 pensent qu'il serait préférable d'attendre juin pour faire le point.

Bassin 4 :

Le Raincy/Clichy-sous-Bois :

Madame Plard, pour la FSU-SNUipp 93, évoque la situation de l'école maternelle Jean Jaurès de Clichy-sous-Bois. Les effectifs sont bas mais il y a très peu d'enseignants, ce qui laisse peu de possibilités pour organiser la structure de l'école.

SUD éducation informe que l'école élémentaire Jean Jaurès 1 a remonté 3 CP de plus faisant passer l'E/C à 14,75. Monsieur Hervé rappelle qu'il y a déjà eu 6 fermetures de classes dans cette école ces dernières années alors que le quartier est en pleine rénovation et que cette école a dû absorber en partie les élèves de l'école qui a été détruite.

Il signale la situation de l'école primaire Marie Pape-Carpantier où l'E/P remonterait à 15,75 avec une fermeture. La population de ce quartier augmente et un foyer de femmes isolées vient de s'y implanter avec de potentielles inscriptions qui feraient évoluer à la hausse l'E/C. Il rappelle qu'en 2022-2023 il y a eu 10 inscriptions en cours d'année.

Noisy le Grand 1 :

Monsieur Hervé signale qu'à l'école élémentaire Samuel Walis, l'E/P est de 13,78 mais qu'il y a 3 classes en co-enseignement. Une fermeture ne permettrait pas selon la direction de l'école d'absorber la totalité des effectifs prévus tout en respectant les seuils.

Noisy le Grand 2/Gournay sur Marne :

Monsieur Hervé alerte sur la situation de l'école élémentaire Jules Verne où l'E/C est de 13,33 mais avec un dispositif UPE2A très actif et avec beaucoup d'élèves fortement intégrés dans les classes. Le directeur de l'école a rappelé qu'il y avait eu cette année 20 nouvelles inscriptions sur les 3 premiers mois et demande de ce fait à surseoir à la fermeture.



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-Saint-Denis

Question sur les documents annexes :

Documents 3 :

Les représentants syndicaux regrettent que la création de l'UEEA à l'IME de La Courneuve n'ait pas été annoncée en amont aux collègues.

Madame Kuehn explique que des précisions seront apportées par madame Schwager sur les modalités de formation. Au sujet de la modification du réseau UPE2A, Madame Marchand demande comment sera faite la répartition des postes itinérants entre les collègues. Monsieur Tobaty répond que cela sera discuté avec eux.

Madame Marchand, FSU 93, rappelle que la demande de création d'un dispositif UPE2A sur Pierrefitte/Villetaneuse est toujours d'actualité.

Les représentants syndicaux avaient déjà alerté sur la création d'un poste rattaché au CASNAV. Monsieur le directeur académique précise qu'il y a bien deux postes mais à mi-temps.

Madame Marchand explique que les enseignants perdent leurs indemnités lorsqu'ils sont nommés au CASNAV et préfèrent conserver un mi-temps en REP ou REP+ pour conserver leurs indemnités. Pour les représentants syndicaux c'est la rémunération qui constitue un frein à la stabilisation des personnels.

Madame Marchand interroge les membres de la DSDEN sur la fermeture du poste « enfants du voyage ».

Madame Kuehn explique que sur les 4 postes, 3 seulement étaient occupées. Les familles sont de plus en plus sédentarisées mais continuent à avoir un rapport particulier à l'école. Le travail réside dans la sensibilisation des familles au rôle et à l'importance de l'école, c'est un travail qui se fait sur le terrain.

Les professeurs des écoles n'étant pas des médiateurs, il était cohérent de faire évoluer le poste afin qu'il se rapproche au mieux des besoins du terrain.

Document 4 :

Madame Marchand exprime le regret des représentants syndicaux de la FSU 93 concernant la banalisation des écoles d'application. Ils déplorent qu'il y en ait de moins en moins car elles jouent un rôle très important pour les stagiaires en difficulté et trouvent dommage qu'il n'y ait pas une réflexion sur leur place en lien avec les INSPE.

Document 5 :

Madame Marchand, pour la FSU-SNUipp 93, exprime la crainte que l'école maternelle Jacqueline Quatremaire de Villetaneuse ne soit pas livrée en septembre comme prévu.

Monsieur le directeur académique annonce les modifications suivantes :

A Saint-Ouen : une ouverture de classe à l'école maternelle Zola et l'annulation de la fermeture de classe à l'école élémentaire Jules Vallès.

A Bagnolet : l'annulation de la fermeture du poste en 100% de réussite à l'école élémentaire Jean Jaurès.

A Pantin : l'annulation de la fermeture à l'école maternelle Jacqueline Quatremaire et une situation à suivre à la hausse à l'école élémentaire Sadi Carnot.

Madame Plard, pour la FSU-SNUipp 93, remercie l'engagement des services au plus près du terrain.

Vote contre 8

Vote pour 0

Abstention 2

Monsieur le directeur académique clôt la séance à 11h10.

Monsieur le directeur académique

Madame la secrétaire adjointe de séance



Déclaration de la FSU-SNUipp 93 Au CSA SD du 2 février 2024

Monsieur le Directeur académique, Mesdames, Messieurs les membres du CSA SD

Ce CSA s'ouvre au lendemain d'une journée de grève et de mobilisation importante dans l'Education nationale. Alors que la profession alerte massivement sur le quotidien, la souffrance au travail ainsi que sur le manque de reconnaissance notamment salariale, le gouvernement reste sourd. La situation s'est aggravée avec la nomination d'une ministre à temps partiel qui s'est discréditée dès ses premières prises de parole en attaquant l'école publique, laïque et gratuite. Cela souligne le niveau de mépris avec lequel le président de la République et le premier ministre traitent les personnels du service public d'éducation. Pourtant, selon la dernière note de la DEPP sur le bien-être au travail des personnels enseignants, la satisfaction professionnelle se situe à un niveau inférieur à celui des Français en emploi. Les perspectives de carrière et leur niveau de rémunération constituent des sources d'insatisfaction marquées. Depuis plusieurs années, l'école est en crise. Les conditions de travail, pour les personnels, et d'apprentissage, pour les élèves, se sont dégradées.

Que dire aussi du discours de politique générale de notre ancien ministre. L'école a fait l'objet de nouvelles annonces sur un ton quasi martial, déconnectées de ses besoins, en totale contradiction avec les acquis de la recherche, dangereuses pour sa capacité à exercer ses missions d'émancipation de la jeunesse : confirmation de la réforme du lycée professionnel pourtant rejetée par les personnels, confirmation des mesures "choc des savoirs" et du tri social qui en découlerait, généralisation de l'uniforme, du SNU, etc. L'Ecole a, au contraire, besoin de sérénité, de confiance dans ses personnels et d'ambition pour l'ensemble de ses élèves. Cette absence manifeste de réponse aux enjeux ne fait que renforcer la détermination de la FSU-SNUipp à construire un mouvement d'ensemble pour la défense de notre modèle d'école et, plus largement, de notre modèle social.

Plus que jamais nous sommes déterminé-es à construire le rapport de force nécessaire pour réaliser partout les ambitions de l'école publique laïque. Les choix budgétaires engagés de longue date et renforcés depuis 2017 ont mis à mal le système.

En novembre 2023, la FSU-SNUipp a déposé des alertes sociales dans 102 départements pour dénoncer les conditions de travail dégradées des personnels. Effectifs dans les classes, non remplacements, reconstitution des RASED, moyens pour l'inclusion, statut des AESH ... les témoignages des personnels sur la plateforme « J'alerte » mise en place par notre syndicat atteste du point de rupture atteint dans ce ministère !

Il y a urgence à promulguer une loi de programmation et un collectif budgétaire pour répondre aux besoins humains du service public d'éducation en particulier en Seine-Saint-Denis. Mais c'est également des créations massives d'emplois d'infirmières et d'assistantes de service social dont l'école a besoin.

Alors que l'École a besoin d'un réinvestissement pour permettre la réussite de toutes et tous, le « choc des savoirs » aura pour conséquence d'aggraver le tri social et d'accélérer les inégalités scolaires. Les élèves des classes populaires vont en être de nouveau les premières victimes. Le « choc des savoirs » est une attaque fondamentale contre l'école et le métier enseignant : nouvelle modification des programmes, évaluations nationales à tous les niveaux, labellisation et imposition de manuels... Autant de mesures qui sont des entraves sans précédent envers la liberté pédagogique.

Non, les professeurs des écoles n'ont pas besoin d'une photographie des résultats de leurs élèves et d'une comparaison avec les autres classes du département. Ils et elles connaissent leurs élèves et les évaluent.

Non, ils et elles n'ont pas besoin d'injonctions, de protocoles, de méthodes magiques, de manuels imposés.

Ils exercent leur métier en analysant ce qui fait obstacle aux apprentissages de leurs élèves, ils préviennent les difficultés et ils mettent en place la remédiation tout en exerçant leur liberté pédagogique.

Ils savent que ce n'est pas à coup d'annonces sur l'uniforme, sur le retour à l'autorité ou bien encore grâce à l'apprentissage de la

Marseillaise que leurs élèves deviendront des citoyens libres et éclairés. Depuis quelques années, les enseignantes et enseignants regardent passer les ministres qui, par leur politique ou par leurs lubies, ne font qu'aggraver les inégalités et fuir les candidates et candidats au métier.

La FSU-SNUipp 93 appelle l'ensemble des enseignant-es à construire une riposte massive car on ne mène pas des réformes contre la profession. Elle appelle les conseils des maitres et maitresses à retrouver leur souveraineté pour organiser les structures de classe comme ils-elles le souhaitent, en abaissant les effectifs dans toutes les classes ou en retrouvant un plus de maitres que de classe....

Nous ne pouvons plus accepter une gouvernance autoritaire, un management violent qui augmentent la souffrance des personnels. Notre professionnalité doit être reconnue en particulier dans l'organisation pédagogique de nos structures d'école.

Nous ne pouvons plus accepter l'organisation de la ségrégation des acquisitions scolaires, évinçant les élèves majoritairement issu-es des classes populaires de la maîtrise des savoirs permettant de penser le monde pour le transformer. Pour ces raisons nous appelons dès à présent les collègues à refuser de participer à la mise en œuvre des groupes de niveaux au collège.

Nous ne pouvons accepter la mise sous tutelle de nos métiers.

Nous ne pouvons plus accepter les manques de moyens financiers et humains participant de la dégradation du service public d'éducation.

Nous ne pouvons pas accepter de participer à une école du tri sociale.

Par ailleurs Monsieur le directeur académique, nous tenons à vous faire part de notre stupéfaction et de notre colère suite à l'agression des élues de la formation spécialisée le 26 janvier dernier. Aucune communication officielle n'a été diligentée envers les personnels agressé-es et menacé-es pour leur témoigner soutien et assistance.

Pire, dans l'article du Parisien édition 93 du 30 janvier 2024, la journaliste indique que « *contactée, la DSDEN n'a pas souhaité commenter les incidents de vendredi soir, ni la situation du lycée Aristide Briand* » !

Ce ne sont pas des « incidents » : il s'agit d'une agression en bande organisée contre des représentant-es du personnel élu-es avec menaces de mort dans l'exercice de leurs fonctions.

Quelle que soit la lecture des évènements ayant mené à ce délit, c'est bien l'obligation de l'employeur de garantir la sécurité et le soutien à ses agent-es victimes de violence dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

La réponse de la DSDEN 93 est donc non seulement inadaptée et inhumaine mais aussi répréhensible, s'agissant de faits susceptibles de revêtir une qualification pénale qui imposent à toute autorité constituée ou fonctionnaire d'en donner avis sans délai du Procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements qui y sont relatifs, conformément à l'article 40 du code de procédure pénale. La FSU 93 vous a sollicité pour une audience à laquelle vous n'avez pas dénié répondre.

Merci pour votre attention.



UNSA-Education

De Seine Saint Denis

Déclaration au CSA SD du 2 février 2024

Monsieur le Directeur académique,
Mesdames et messieurs les membres du CSA SD,

Un remaniement ministériel est venu colorer l'actualité récente pourtant déjà bien surchargée. Mais pouvait-il en être autrement ? Et ce remaniement servira-t-il la cause des personnels de l'Éducation nationale ? L'UNSA Éducation a commencé par saluer la nomination d'une femme à la tête du ministère qui prend en charge le premier budget de l'État. Si l'Unsa Education salue la continuité pour les politiques sportives nous nous inquiétons d'un si grand ministère mêlant tant d'enjeux essentiels alors que des Jeux Olympiques se préparent. Ce ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, des Jeux Olympiques et paralympiques ne peut et ne doit pas être piloté directement par l'Élysée ou Matignon.

C'est bien au quotidien que tous les personnels de l'ensemble de ces champs ont besoin de leur ministre.

Pour l'UNSA Éducation, il faudra donc recommencer le travail de persuasion des mandats que nous portons.

Mais cette nouvelle ministre a aussi, dès son 1er déplacement, tenu des propos méprisants vis-à-vis de l'école publique et de ceux qui la fréquentent ou qui y travaillent. Sa réponse aux journalistes concernant la scolarisation de ses enfants à Stanislas n'était en rien une réponse argumentée mais une réponse idéologique, ultra-libérale et antirépublicaine. Ce séparatisme social, assumé avec cynisme, est un signal extrêmement mauvais, que nous dénonçons.

Concernant l'ordre du jour, et les mesures de rentrée scolaire 2024, pour l'UNSA Éducation, c'est une décision de raison de créer 40 postes pour le département.

Néanmoins la question de l'attractivité n'est pas soldée, aussi bien financièrement qu'au regard des conditions de travail.

Au moment où les concours ne font plus recette notre ministre s'est entêté à croire que la question de l'attractivité financière était soldée. Il n'en est rien. On peut détourner le regard de la réalité mais, faire l'autruche à ce point-là la tête enfouie dans le sable relève du manque de responsabilité politique et de reconnaissance envers les personnels.

Notre baromètre des métiers indique que plus de 91% des personnels du département interrogés pensent que leur rémunération n'est pas à la hauteur de leur qualification ni de leur investissement.

Alors que la profession est mal rémunérée au regard du niveau de diplôme exigé, de la charge de travail et des conditions d'exercice, il est somme toute assez cynique

d'instrumentaliser le réel besoin d'augmentation des rémunérations des personnels, impactés de plein fouet par le recul de leur pouvoir d'achat, pour mettre en œuvre au sein de l'Éducation nationale le travailler plus pour gagner plus.

Lors de son discours de politique générale à l'Assemblée nationale, le Premier Ministre s'est félicité d'une revalorisation historique des enseignants mais la mise en place du pacte ne correspond en réalité qu'à la rémunération de missions supplémentaires et non à une véritable revalorisation des missions déjà existantes.

Au-delà de la question des salaires, il faut prendre en compte les derniers bilans en matière de santé et sécurité des personnels. D'ailleurs plus de 78% des personnels de Seine Saint Denis selon notre baromètre estiment que leurs conditions de travail ne sont pas satisfaisantes. La première cause de souffrance au travail est désormais établie : les risques psycho-sociaux à laquelle l'employeur se doit de prendre toutes ses responsabilités en instituant un manque d'attractivité des métiers permanent.

Pour l'UNSA Education, la baisse démographique prévue de 1240 élèves pour la rentrée 2024 dans le département aurait pu être l'occasion de créer davantage de postes de Rased, de renforcer les effectifs de remplacement pour les absences ordinaires et les congés de formation initiale et continue. Le problème majeur du remplacement des enseignants ne se résoudra pas. Trop d'absences restent encore non remplacées y compris celles liées aux convocations aux instances comme pour le CSA SD d'aujourd'hui.

Depuis plusieurs années nous dénonçons le choix de fragiliser les RASED en ne créant aucun poste alors qu'ils sont indispensables au fonctionnement des établissements et à l'accompagnement des élèves rencontrant de grandes difficultés scolaires. Les dédoublements en EP ne peuvent pas être la perpétuelle réponse à tout. Il est temps de changer d'orientation pour répondre à la réalité des besoins des élèves des écoles.

Par ailleurs, il est urgent de mettre à plat le fonctionnement de l'École inclusive et de se donner les moyens de répondre effectivement et pleinement aux besoins tels qu'ils existent de façon criante. Cela nécessite de dépasser une politique purement comptable qui nie les difficultés de la communauté éducative et fragilise les personnels et les élèves. L'école inclusive, enjeu majeur de l'École, n'est abordée par l'exécutif que comme un slogan sans garantir les conditions d'un accès effectif et réel au droit à l'éducation tel qu'il est défini par la convention internationale des droits de l'enfant. Cette approche met en souffrance des personnels, des enfants et leur famille en n'offrant pas les réponses adaptées aux besoins des élèves.

Dans la vision globale portée par l'UNSA Éducation, notre système est également gravement fragilisé par le sous-investissement des missions accomplies par les personnels sociaux et de santé. Un grand plan de revalorisation et de recrutement pluri-annuel est nécessaire pour pouvoir donner enfin au service social les moyens d'accompagner les élèves de la maternelle au lycée aux côtés des personnels de santé. C'est une nécessité pour soutenir les équipes confrontées à d'immenses défis éducatifs. Mais, cette année encore le ministère n'en fait aucun cas. Par ailleurs, force est de constater que les professionnels de santé ne veulent plus venir travailler à l'Éducation nationale.

Là où il faudrait de la stabilité et une vision d'ensemble, le ministère va créer encore bien

inutilement des tensions sans apporter de solution aux vrais problèmes de l'École. Un état critique a été atteint.

Au lieu d'investir dans le service public d'Éducation, notre employeur choisit les économies budgétaires. Notre système éducatif vit de multiples crises : crise de sa capacité à faire mieux réussir chaque élève, crise de fonctionnement, crise de recrutement et crise de justice sociale. L'État refuse de se saisir des défis actuels à leur juste mesure. En conduisant une politique modeste des emplois et d'insuffisance salariale, il ignore les enjeux, en refusant d'y répondre de façon adéquate.

Par ses choix et ses orientations, l'État manque encore une fois l'occasion d'offrir des perspectives positives aux agents ainsi que de redonner confiance en l'avenir à notre pays qui fait face à des crises majeures.

Nous vous remercions pour votre écoute.

Xavier Lioté
UNSA Education 93



Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames messieurs les membres du CSA départemental,

En premier lieu, nous tenons à exprimer tout notre soutien aux camarades élus qui ont été agressés à l'issue du CSA du vendredi 26 janvier. Cette agression inacceptable à l'encontre de représentants du personnel dans l'exercice de leur mandat doit faire l'objet d'une protection fonctionnelle et de la reconnaissance d'accident de service.

En ce début d'année, lors de son allocution télévisée le Président Macron a reconnu ne pas avoir « radicalement changé les choses » contre le « *déterminisme social* » et sans ciller a donc nommé madame Oudéa-Castera ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, elle même bénéficiaire d'un fort Capital de classe et des relations afférentes.

Elle a inauguré ses fonctions par un faux départ, en indiquant avoir fui le paquet d'heures non remplacées des établissements publics, comment lui donner tort ? Même si par la suite, nous avons appris que ce n'était pas son cas.

Puis elle tente de se rattraper en évoquant la solution miracle que seraient les formations hors temps scolaire.

Mais la réalité fait tituber cette annonce, il y a moins d'arrêts maladie chez les enseignants que dans le privé. Ce qu'il manque ce sont des postes et non pas des formations pour apprendre à faire sans AESH ou encore comment faire remonter artificiellement un item des évaluations nationales.

Rappelons en effet que :

- **lors du premier quinquennat Macron, le Ministre Blanquer a supprimé 7900 postes d'enseignants dans les lycées et collèges ;**
- **Le Ministre Ndiaye a supprimé 2000 postes d'enseignants à la rentrée 2023 ;**
- **Le Ministre Attal a programmé la suppression de 650 postes d'enseignants dans les écoles publiques pour la rentrée 2024.**

Pour que les absences des enseignants soient « sérieusement remplacées » au sein de l'École publique, la ministre Oudéa-Castéra entend-elle revenir sur ces suppressions de postes et créer les postes nécessaires ? Ou au contraire entend-elle prolonger la politique de destruction de l'École publique mise en œuvre par ses prédécesseurs ?

Et parmi les postes qui manquent aujourd'hui, comment ne pas citer les milliers d'enseignants spécialisés qu'il faudrait nommer, les 23 000 places qui font défaut dans les établissements sociaux et médico-sociaux de l'aveu même de l'ex-ministre Attal ?

Oui, l'École publique est aujourd'hui menacée, par les suppressions de postes, par l'avalanche de mesures inacceptables qu'elle subit depuis des années, par le sort réservé aux élèves en situation de handicap ou en grande difficulté... autant de mesures qui rendent insupportables les conditions de travail des personnels !

Les conditions d'instruction des élèves en situation de handicap sont dramatiques. Vous en savez la raison : des centaines d'entre eux sont scolarisés par défaut en classe banale, faute de place dans une structure spécialisée adaptée, au mépris des notifications de la MDPH.

Cela conforte notre revendication d'abandon de l'acte II de l'inclusion scolaire, Nous ne voulons pas de la mise en place des PAS qui n'ont pour le moment aucune existence légale, puisque l'article 53 de la loi de finances censé les créer, a été censuré le 28 décembre par le Conseil constitutionnel. Nous ne voulons de la fusion des AESH et des AED, ou encore de la disparition/dissolution des établissements médicaux sociaux qui ne visent qu'à faire des économies sur le dos des élèves en situation de handicap.

Pour les RASED, là encore, aucune création de poste n'est prévue. Les temps d'intervention des maîtres E ou G dans les écoles se réduisent d'année en année alors que le nombre d'élèves en difficultés ne cesse d'augmenter.

Enfin, la dotation supplémentaire de 40 ETP est une goutte d'eau dans la mare des besoins. Les mesures de ce CSA restent ancrées dans une politique de restriction budgétaire, bien loin d'une véritable lutte contre le déterminisme social, honneur de l'École Républicaine.

Le SNUDI-FO 93 était de nouveau en grève ce jeudi 1er février pour :

- l'augmentation immédiate des salaires par l'augmentation significative du point d'indice (au moins 10% tout de suite et le rattrapage des 27,5% perdus depuis 2000) et l'abandon du PACTE ;
- un plan d'urgence pour notre département pour réussir la lutte contre les inégalités scolaires et garantir une scolarisation des élèves en situation de handicap respectueuse des notifications et de leurs besoins, notamment le recrutement immédiat de plusieurs centaines d'enseignants supplémentaires afin d'alléger les effectifs dans toutes les classes, assurer tous les remplacements, ainsi que la création massive de postes d'enseignants spécialisés pour les RASED, ULIS, IME... de psychologues scolaires, d'infirmières, de médecins, d'assistantes sociales, ...
- le respect des heures d'accompagnement notifiées ;
- l'abandon des PIAL et du projet ministériel de création des PAS ;
- le recrutement d'AESH sous statut de fonctionnaire avec un vrai salaire équivalent à un temps plein ;
- l'abandon du projet de fusion des AESH et des AED ; ;
- le respect des taux d'encadrement en ULIS (12 élèves maximum), l'ouverture d'autant de dispositifs que nécessaire ;
- l'augmentation du nombre de places dans les établissements spécialisés à la hauteur des besoins .

Monsieur le Directeur académique, mesdames et messieurs membres du CSA départemental, merci de votre attention.

FSU-SNUipp 93

Suite GT CSA-SD du 26 janvier 2024

Poste accompagnement des élèves

Poste au CASNAV

1 seul poste n'est pas suffisant au regard du nombre de plus en plus important d'élèves allophones scolarisé-es dans le 1^{er} et le 2nd degré et des formations à assurer auprès des collègues.

Il faudrait créer au moins un poste.

Concernant la poste il faudrait le rendre plus attractif financièrement pour stabiliser les personnels. Quand un-e collègue est nommé-e sur le poste CASNAV il n'y a plus aucune indemnité, ni de NBI et de prime de fidélisation (sauf si la circulaire modifie les ayant droit).

Bassin 1

Pierrefitte

Elém. Jaurès REP 1 fermeture 100% après avoir pris contact avec la direction la baisse des effectifs est confirmée.

Saint Denis 1

Mater Confluence REP différentiel important prévisions effectifs : DSDEN 96 / Mairie 110 (dont 40 PS) + livraison de 40 logements février 2024 : Une seule fermeture (pas 2)

Saint Ouen

Mater Zola REP différentiel important prévisions effectifs : DSDEN 203 / Mairie 235 (dont 101 PS)
1 à 2 ouvertures nécessaires

Elem Besson REP différentiel important prévisions effectifs : DSDEN 239 / Mairie 258 (dont 118 CP – CE1) Nécessité d'1 ouverture 100 %

Elem Michelet REP différentiel important prévisions effectifs : DSDEN 231 / Mairie 253 (dont 103 CP - CE1) nécessité de non fermeture.

Par ailleurs les 2 écoles accueillent des élèves du même secteur.

Prim Valles HEP différentiel important prévisions effectifs : DSDEN 147 / Mairie 164. Si fermeture E/C-1 = 27.33. Ecole hors educ prio mais IPS 86.4, le plus bas de la ville. Pas de fermeture

Bassin 2

Le Blanc-Mesnil

Fusion des 2 écoles REP Macé/Audin :

La municipalité et l'IEN ne peuvent pas décider seules d'une fusion dans un quartier REP qui aboutit à une école de 400 élèves avec une seule direction sans projet travaillé avec les enseignant-es.

Bassin 3

Bagnolet

Elém Jaurès REP pour 14 PE (avec la fermeture)

CP-CE1 : $55 + 47 = 102 / 7 = 14.57$

pour le cycle 3 = $145 / 7 = 20.71$

Plus une UPE2A dans l'école